



**SUPERMARCHES MATCH  
RUE DU GENERAL FOY  
80000 AMIENS**

**A l'attention de Mr DE ROFFIGNAC**

**Affaire : PSB02284**

**Objet : MATCH AMIENS F ECL LED PARKING SOUS SOL**

NIEPPE, Le 18 janvier 2023

Monsieur,

Pour donner suite à votre consultation dont nous vous remercions, veuillez trouver ci-joint notre meilleure offre concernant l'affaire reprise en objet.

Espérant que notre proposition retiendra toute votre attention et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

**Bruno GORLIA**  
**Responsable d'Affaires**

**Kevin CLEMENT**  
**Responsable Exploitation**

Description	Qté	Prix Unitaire	Montant
MATCH 569 AMIENS FRIANT - PSB02284			
Mise en place d'appareils d'éclairage led dans le parking du sous-sol. (Puissance divisée par 2, plus de relamping, appareils vétustes)			
Libellé :			
Mise en sécurité du parking Mise en place de 6 détecteurs de mouvement, fixation. Acheminement de câble dans un tube iro , fixation et raccordement . Dépose des anciens appareils et mise en place des nouveaux appareils au fur et à mesure pour ne pas mettre le parking dans l'obscurité. Modification de la commande d'éclairage et raccordement. Contrôle, essai. Nettoyage du site. Recyclage des anciens tubes fluos et appareils d'éclairage.			
APPAREIL ETANCHE LED 52W	22	63,70	1 401,40
DETECTEUR DE MOUVEMENT PLEXO 360°	6	143,00	858,00
BOTTE IRO D20	102	0,65	66,30
CABLE 5G1.5 <sup>2</sup>	150	1,43592	215,39
BOITE PLEXO D 100	10	2,50	25,00
EMBASE IRO	120	0,16	19,20
PFG : VISSERIE/CHEVILLES/WAGO	1	39,00	39,00
Technicien de maintenance x 2	31	42,00	1 302,00
Relevé, cde, appro, suivi	2	42,00	84,00
Déplacement	2	105,00	210,00

<b>Total HT</b>	<b>4 220,29</b>
<b>TVA</b>	<b>844,06</b>
<b>TTC</b>	<b>5 064,35</b>

**CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE**  
Modifiant ou complétant les conditions générales

**AFFAIRE N°:** PSB02284  
**CLIENT :** SUPERMARCHES MATCH

L'ensemble de la prestation est chiffré sur des bases économiques connues à ce jour et pour des travaux exécutés de façon continue pendant l'horaire normale d'ouverture des chantiers (du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00)

**CONDITIONS DE PAIEMENT (Conformément à la législation en vigueur) :**

Acompte : 0 % du montant TTC à la commande par chèque ou virement  
Situation : 0% du montant TTC sur situation approvisionnement (et)(ou) d'avancement de travaux  
Règlement : 30 jours fin de mois  
Essais : 0 % du montant TTC à la fin des essais concluants  
Solde : 100% du montant TTC au PV de réception  
Règlement : 30 jours fin de mois  
Pénalité de retard de paiement d'application obligatoire : Taux d'intérêt BCE majoré de 10 points

**MONTANT TOTAL HT : ..... 4 220,29 €**

**TOTAL T.V.A : ..... 844,06€**

*T.V.A. aux taux en vigueur*

**Montant total TTC (EUR) : ..... 5 064,35€**

**CONDITIONS PARTICULIERES DE GARANTIE : 1 an(s)**

**VALIDITE DE LA PRESENTE OFFRE : 1 MOIS**

**DELAI D'EXECUTION : A convenir**

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions particulières ci-dessus et générales de vente figurant page suivante, partie intégrante de la présente proposition.

LE CLIENT (\*)

POUCHAIN

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### **1. GÉNÉRALITÉS**

1.1. Nos travaux et fournitures sont soumis aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat ainsi qu'aux conditions particulières venant compléter ou modifier les conditions générales.

Ces dernières figurent sur le devis écrit par nous et accepté par le client.

1.2. Tout devis ne nous engage que pour la période indiquée à savoir la durée de validité.

1.3. Nous ne sommes liés par les engagements pris par nos techniciens que lorsqu'ils ont fait l'objet d'une confirmation écrite.

1.4. Le fait de passer une commande ou d'accepter le devis vaut acceptation pure et simple de l'entièreté des présentes.

### **2. ÉTUDES – PLANS – DESSINS**

Les études, plans et dessins élaborés par nos soins restent la propriété de l'entreprise. Le client ne peut ni les utiliser en dehors du contrat, ni les communiquer à un tiers.

### **3. PRIX**

3.1. Les prix stipulés dans nos offres ou devis s'entendent hors taxe, sans rabais, ristourne ni escompte sauf conditions particulières.

Ils comprennent les prix du matériel et de la main d'œuvre y compris les frais annexes de transport et déplacement.

3.2. Les travaux de dépannage, entretien, installation de courte durée, etc... n'ayant pas fait l'objet d'un devis préalable sont facturés sur la base des tarifs constructeurs en vigueur et les barèmes de FNEE.

Les prix s'entendent hors taxes, sans rabais, ristourne ni escompte sauf conditions particulières.

3.3. Les prix sont fermes et non révisables dans le cadre de la durée de validité de l'offre et d'une échéance terminale d'exécution à préciser.

Au-delà de ce délai, ils seront réactualisés par application d'une formule de révision de prix faisant référence aux index BT.

3.4. Les prix indiqués sont établis dans le cadre d'une commande globale. En cas de commande ou réalisation partielle, nous nous réservons le droit de réajuster le montant des postes concernés.

3.5. Les travaux supplémentaires demandés par le client majoreront le prix initial convenu et feront l'objet d'une facturation complémentaire.

3.6. Les prix sont établis sur la base d'une réalisation en horaire normal et semaine de cinq jours ouvrés à l'exclusion de toute intervention les samedi-dimanche-nuit et jour férié qui feront l'objet des majorations légales.

### **4. CONDITIONS DE PAIEMENT**

4.1. Les paiements sont effectués suivant les modalités prévues par les conditions particulières.

4.2. En l'absence de ces dernières, les travaux de dépannage, entretien, installation de courte durée feront l'objet d'un paiement comptant à fin de mois de réception de facture.

4.3. Tout retard de paiement aux échéances fixées entrainera de plein droit le paiement d'une pénalité de retard calculée par application aux sommes dues de trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

4.4. En complément des dispositions précédentes, tout retard de règlement pourra entrainer l'arrêt immédiat des travaux ainsi que l'application de l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

### **5. DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX**

5.1. Les délais sont indicatifs sauf mention de délai ferme portée par nous sur les conditions particulières.

5.2. Les délais s'entendent sous réserve de livraison régulière de la part de nos fournisseurs.

Toutes preuves pouvant être fournies en confirmation.

### **6. GARANTIES**

6.1. Les travaux font l'objet d'une garantie du parfait achèvement et du bon fonctionnement dans les conditions fixées par la loi.

6.2. La garantie ne s'applique pas en cas d'usure normale, défauts d'entretien, utilisation anormale, modification de l'installation ou des conditions de fonctionnement réalisées sans notre accord.

6.3. La garantie du matériel ne concerne que celui qui aura été fourni par nos soins. La durée de garantie est alors celle précisée par le constructeur.

6.4. La garantie est limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses et à la remise en état de l'installation. Aucune indemnité ne pourra être réclamée et nous ne pourrions être tenus responsables d'un préjudice financier, commercial ou de toute autre nature causée directement ou indirectement par l'utilisation ou le fonctionnement des installations que nous aurons réalisées.

6.5. La garantie ne s'étend pas au matériel fourni par le client. Toute intervention sur ce dernier non prévue dans notre offre fera l'objet d'une facturation complémentaire.

### **7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

Nous conservons la propriété des éléments et biens fournis jusqu'à complet paiement du prix. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entrainer la revendication des biens.

En conséquence le client s'interdit formellement de vendre le matériel ou les biens ou d'en disposer d'une façon quelconque au profit de tiers.

À compter de la livraison, le client assume les responsabilités des pertes ou détériorations que les biens pourraient subir et des dommages qu'ils pourraient occasionner. Il doit être assuré à ce titre.

### **8. SUSPENSION DES TRAVAUX**

Dans le cas où le client suspend l'exécution des travaux, les sommes dues deviennent immédiatement exigibles et une indemnité correspondant au préjudice subi du fait de cette suspension pourra être demandée au client.

### **9. TRIBUNAL COMPÉTENT**

En cas de litige, seule la compétence du tribunal de commerce de Lille est reconnue.

#### **POUCHAIN SAS**

231, rue Dufour  
59850 NIEPPE  
Tél : 03 20 44 06 46

#### **Agence Douai**

52, Parc de la Haute Rive  
59553 CUINCY  
Tél : 03 27 95 88 77

#### **Agence Valenciennes**

6, route de Neuville  
59111 LIEU-SAINT-AMAND  
Tél : 06 74 93 29 16

#### **Agence Côte-d'Or**

2, rue Arquebuse  
21500 MONTBARD  
Tél : 06 40 06 34 99

#### **Agence Toulon**

310, rue Robert Schumann  
83130 LA GARDE  
Tél : 04 94 12 92 43

[www.pouchain.fr](http://www.pouchain.fr)